

INFORMATION AUX COMMISSAIRES

➤ TOUTE PRISE DOIT ÊTRE ANNONCÉE AU COMMISSAIRE

- C'est au pêcheur de se déplacer vers le commissaire et non le contraire. Dans le cas de litige, la prise doit être amenée à la pesée.

➤ PETITES ET GRANDES VIVES

- Les vives qui dépassent 15cm sont amenées à la pesée. Pour éviter les piqûres tout pêcheur doit couper proprement les épines dorsales, sans oublier l'aiguillon situé sur chaque opercule.

➤ PRISE N'ATTEIGNANT PAS 15cm

- Un poisson n'atteignant pas 15cm doit être remis DÉLICATEMENT à l'eau vivant, quelle que soit l'espèce.
- Le commissaire note l'espèce qui sera comptée 1 point.
- Lors de la pesée, les prises limites pourront être vérifiées.

➤ PRISE NE FAISANT PAS LA TAILLE FFPS

- Le commissaire mesure la prise, note la longueur arrondie au centimètre supérieur et fait remettre le poisson à l'eau.
- Pour chaque prise de 15cm pile ainsi que pour chaque prise non maillée mais atteignant juste la taille minimale, une contremarque faite sur la feuille de commissaire par un pêcheur voisin bien identifié et d'un club différent sera exigée. En son absence, la prise pourra être refusée.

➤ PRISE N'AYANT PAS DE TAILLE FFPS OU LA DÉPASSANT

- Le commissaire note l'espèce et la longueur de la prise qui est tuée et amenée à la pesée (si elle fait plus de 15cm).
- Il vérifie que le pêcheur a bien coupé le lobe inférieur de la queue pour bar franc, daurade royale, sar commun, sole, maigre, maquereau, morue, lieu.

➤ A LA FIN DU CONCOURS, LE COMMISSAIRE :

- Pour tous les pêcheurs de sa zone vérifie les prises, note le nombre total de prises, fait signer la feuille et la contresigne.
- Fait de même pour ses prises, signe sa feuille en présence d'un pêcheur voisin si possible d'un autre club qui contresigne.
- Rassemble les poches (en s'assurant qu'elles sont bien fermées) et la feuille dans le sac poubelle prévu à cet effet, et amène le tout à la pesée.